

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI

PROMO 16-18 OBLIGATION DE FORMATION

Pour les 16-18 ans, construction d'un projet professionnel avec découverte des métiers et de nombreux ateliers d'activité sans oublier un service de proximité dédié aux jeunes.

ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C)

Ouverte aux 16-25 ans, elle permet une remise à niveau des connaissances générales et l'élaboration d'un projet professionnel par l'alternance en entreprise.

CONTRAT DE VOLONTARIAT POUR L'INSERTION (CVI)

Mise en œuvre par les Épide du ministère de la Défense, il permet aux jeunes de 16-25 ans de bénéficier d'une formation générale et professionnelle.

SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV)

Formation générale et pratique assurée par les militaires pour les jeunes de 18 à 25 ans.

SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ (SMA)

Remise à niveau scolaire et formation professionnelle pour les Ultramarins de 18 à 25 ans.

« DÉCLIC POUR L'ACTION » DE L'AFPA

Permet aux jeunes de découvrir *in situ* des métiers pour construire un projet professionnel. Ils bénéficient également d'un hébergement et d'un accompagnement social.

PARCOURS D'ENGAGEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE (PACEA)

Il est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximum de 24 mois consécutifs. Elles intègrent des périodes de formation, des périodes de mise en situation en milieu professionnel, des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Accompagnement intensif des jeunes de 16 à 25 ans, voire 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, sans être étudiants. Périodes de formation, mise en situation de travail, emploi...
Durée de 12 mois qui peut être prolongée à 18 mois maximum.

SERVICE CIVIQUE

Engagement volontaire des 16-25 ans pour des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois.

ÉCOLE DE PRODUCTION

Écoles techniques permettant de faciliter l'insertion professionnelle sous statut scolaire.